Image not found or type unknown

Changement de situation, refaire aide juridictionnelle ?

Par **sofia31**, le **11/04/2018** à **18:27**

Bonjour,
depuis environ 8 mois je suis en procédures (juge aux affaires familiales) contre mon "Ex" et c'est pas fini!
donc au début des démarches il y à 8 mois j'avais un emploi et j'ai obtenu l'aide juridictionnelle partielle 50 % par contre depuis février je suis sans emploi et avec de petites indemnités chômage
vu que ma situation à changer puis-je refaire une nouvelle demande "d'aide juridictionnelle" ?
car j'ai du mal à présent à couvrir les dépenses qui restent à ma charge
PS: mon avocat me dis que l'on peu pas refaire une demande "d'aide juridictionnelle" sur une même affaire...je trouve cela surprenant quant la situation change
Merci de vos précieux conseils, Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés